

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Holts Radweld

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Holts Radweld

Numéro du produit HREP0069A, HREP0068A, RW2R, RW4R, 52032030002, 52032020002

Identification interne NQA2414

UFI: 18P6-P0UC-300J-7GXQ

Indications sur Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce

l'enregistrement REACH document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Holt Lloyd Services

52 Rue des 40 Mines, 60000 - Allonne, France

Phone: +33 (0)3 64 99 00 32

info@holtsauto.com

Personne à contacter Contact email address: info@holtsauto.com

Fabricant A Holts Car Care Product

Holt Lloyd International Ltd

Barton Dock Road

Stretford Manchester

M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854

www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs

Numéro d'appel d'urgence national

- +43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria)
- +32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium)
- +359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria)
- +38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia)
- +35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus)
- +420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic)
- +45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark)
- +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia)
- +358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland)
- + 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France)
- +49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany)
- +302106479250; +302106479450; devxp.gcsl@aade.gr, environment.gcsl@aade.gr (Greece)
- +36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary)
- +354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland)
- +353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland)
- +390649906140; inscweb@iss.it (Italy)
- +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia)
- +370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania)
- +320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu
- (Luxembourg)
- +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta)
- +31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands)
- +4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no
- +48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland)
- +351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal)
- +40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania)
- +7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia)
- +421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia)
- + 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia)
- +34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain)
- +46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden)
- +44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Non Classé **Dangers physiques**

Dangers pour la santé

humaine

Repr. 2 - H361d

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Holts Radweld

Mentions de mise en garde P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

UFI: 18P6-P0UC-300J-7GXQ

Contient TOLUÈNE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

 TOLUÈNE
 1-5%

 Numéro CAS: 108-88-3
 Numéro CE: 203-625-9
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-XXXX

Classification

Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304

Trisodium Citrate Dihydrate 1-5%

Numéro CAS: 6132-04-3 Numéro CE: 200-675-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457027-40-XXXX

Classification

Non Classé

(Benzyloxy)methanol

Numéro CAS: 14548-60-8 Numéro CE: 238-588-8

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Irrit. 2 - H315

Eye Dam. 1 - H318

STOT SE 3 - H335

Holts Radweld

HYDROXYDE DE SODIUM <1%

Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457892-27-XXXX

Classification

Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

<1%

Numéro CAS: 80-62-6 Numéro CE: 201-297-1

Classification

Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

ACRYLATE DE N-BUTYLE

<1%

Numéro CAS: 141-32-2 Numéro CE: 205-480-7

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

MÉTHACRYLATE DE N-BUTYLE

<1%

Numéro CAS: 97-88-1 Numéro CE: 202-615-1

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Traiter en fonction des symptômes.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer

soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si

une gêne persiste.

Holts Radweld

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si

l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

Inhalation Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se

développer.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer

rougeurs et irritations.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs

et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les

substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

Produits de combustion

dangereux

appropriés

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à

prendre lors de la lutte contre

un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Equipements de protection

Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

particuliers pour les pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. **de l'environnement**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber dans de la vermiculite, du sable

sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des

informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TOLUÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 375 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 550 mg/m³

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 410 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 820 mg/m³

ACRYLATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 ppm 55 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 192 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 384 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 192 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 384 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 384 mg/kg bw/day Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 56.5 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 226 mg/m³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56.5 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 226 mg/kg

bw/day

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8.13 mg/kg bw/day

PNEC eau douce; 0.68 mg/l

eau douce, rejet intermittent; 0.68 mg/l

eau de mer; 0.68 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 13.61 mg/l

Sédiments (eau douce); 16.39 mg / kg poids sec de sédiments

Sédiments (eau de mer); 16.39 mg/l Sol; 2.89 mg / kg de poids sec de sol

Trisodium Citrate Dihydrate (CAS: 6132-04-3)

PNEC eau douce; 0.44 mg/l

eau de mer; 0.044 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l

Sédiments (eau douce); 34.6 mg / kg poids sec de sédiments Sédiments (eau de mer); 3.46 mg / kg poids sec de sédiments

Sol; 39.1 mg / kg de poids sec de sol

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être

conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Holts Radweld

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période

de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une

crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau.

Protection respiratoire Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide coloré.

Couleur Chamois.

Odeur Faible. Aromatique.

pH pH (solution concentrée): 10.76

Point d'éclair > 60°C Coupelle fermée.

Densité relative 1.016 @ 20°C

Solubilité(s) Miscible à l'eau.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 5 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les

dangereux substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits

similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculairesCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire
Sensibilisation respiratoire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vivo

<u>Cancérogénicité</u>

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Contient un composant listé en tant que: Susceptible de nuire au fœtus.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou

vomissements.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer

des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs

et/ou larmoiements.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations toxicologiques sur les composants

TOLUÈNE

Holts Radweld

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

LC50 > 20 mg/l, Inhalatoire, Homme NOAEC 300 mg/m³, Inhalatoire, Homme

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée.

cutanée

inhalation)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

graves/irritation oculaire remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Susceptible de nuire à la fertilité - NOAEC 4522 mg/m³, Inhalatoire, Rat F1

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Lésions au cerveau. Organes auditifs Effects on colour vision

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(Benzyloxy)methanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 1 700,0

mg/kg)

Espèces Rat

Holts Radweld

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

1 500,0

502,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation

(CL₅₀

poussières/brouillards

mg/l)

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

un

500,0

Espèces Rat

Indications (DL₅o orale) Non applicable. Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) Non applicable. Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL50

Non applicable. Information du dossier REACH.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque de graves brûlures.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Holts Radweld

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Scientifiquement injustifié. Information du dossier REACH.

reproduction - fertilité

Toxicité pour laCette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

n remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

rép. remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont

pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou

importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 5.5 mg/l, Oncorhynchus kisutch (Coho salmon)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 3.78 mg/l, Invertébrés d'eau douce

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

antes CE₅₀, 3 heures: 134 mg/l, Chlorella vulgaris and Chlamydomonas angulosa

aquatiques NOEC, 72 heures: 10 mg/l, Skeletonema costatum

Toxicité aiguë - Cl₅₀, 24 heures: 84 mg/l, Nitrosomonas sp.

microorganismes

toxicité aquatique chronique

Holts Radweld

Toxicité à court terme poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin

NOEC, 40 jours: 1.4 mg/l, Oncorhynchus kisutch (Coho salmon)

Toxicité chronique invertébrés aquatiques NOEC, 7 jours: 0.74 mg/l, Ceriodaphnia dubia

(Benzyloxy)methanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 81.5 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë -

CE₅₀, 48 heures: 43 mg/l, Daphnia magna invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Cl₅₀, 72 heures: 17.7 mg/l, Scenedesmus subspicatus

HYDROXYDE DE SODIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 33-189 heures: 96 mg/l, Poissons

CL₅₀, 45.5 heures: 96 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CL₅o, 48 heures: 30 - < 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Scientifiquement injustifié.

Toxicité aiguë -EC10, 2 minutes: 161 mg/l, Tetrahymena Thermophila

microorganismes CE₅o, 15 minutes: 22 mg/l, Étude d'inhibition de la luminescence de Photobacterium

phosphoreum

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique poissons aux premiers

stades de leur vie

Toxicité à court terme -

l'embryon et de l'alevin

poissons aux stades de

invertébrés aquatiques

Non disponible.

Non disponible.

Toxicité chronique -Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

12.2. Persistance et dégradabilité

TOLUÈNE

Persistance et

dégradabilité

Rapidement degradable

Stabilité (hydrolyse)

Non pertinent.

(Benzyloxy)methanol

Holts Radweld

Rapidement degradable Biodégradation

Eau - Dégradation 100%: 18 jours

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Stabilité (hydrolyse) Scientifiquement injustifié.

Information du dossier REACH.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Potentiel de

FBC: ~ 90, Leuciscus idus (ide mélanote) La bioaccumulation est peu probable.

bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 2.73

(Benzyloxy)methanol

log Pow: 0.3 Coefficient de partage

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de

Aucun potentiel de bioaccumulation.

bioaccumulation

Coefficient de partage Aucune information requise. Information du dossier REACH.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

TOLUÈNE

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

(Benzyloxy)methanol

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

déchets

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises

dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou

matériels biologiques.

Regulatory Specialist

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Repr. 2 - H361d: Méthode par le calcul.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Publié par

Date de révision 04/01/2022

Révision 4

Remplace la date 15/04/2021

Numéro de FDS 21553

Mentions de danger dans leur intégralité

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.